

REPUBLIQUE DU TCHAD UNITE-TRAVAIL-PROGRES

PRESIDENCE DE TRANSITION

PRIMATURE

MINISTERE DE LA PROSPECTIVE'ECONOMIQUE ET DES
PARTENARIATS INTERNATIONAUX

SECRETARIAT D'ETAT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES ETUDES ET DE LA PLANIFICATION

DIRECTION DE LA POPULATION ET DU
DEVELOPPEMENT HUMAIN



جمهورية تشاد وحدة. عمل. تقدم

المجلس العسكري الانتقالي

رئاسة المجلس

رئاسة الوزراء

وزارة الاقتصاد والتخطيط التنموي والتعاون الدولي

أمانة الدولة

الإدارة العامة للوزارة

الإدارة العامة للخدمات والدراسات والتخطيط

إدارة السكان والتنمية البشرية

DECLARATION DE LA DELEGATION TCHADIENNE

A la 56^{ème} session de la Commission Population et Population et
Développement

New York du 10-14 avril 2023

**Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,
Distingués participants,**

Ma délégation tient à vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette session ainsi que tous les membres du Bureau et vous assure de tout son soutien pour l'accomplissement de votre mandat.

Ma délégation souscrit à la déclaration faite par Cuba au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Monsieur le Président,

A l'instar d'autres pays africains, le Tchad a adopté le Programme d'Action (PA) de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) qui s'est tenue au Caire (Egypte) en 1994. Après plusieurs années de mise en œuvre de la Déclaration d'Addis Abeba, plusieurs engagements pris par le gouvernement ont été réalisés en vue de protéger la dignité et l'égalité de genre.

Ainsi, pour mettre en application les instruments juridiques internationaux ratifiés par le pays, le Chef de l'Etat a promulgué une ordonnance le 14 mars 2015 interdisant le mariage d'enfants et fixant l'âge légal du mariage à 18 ans. Cette ordonnance a été **ratifiée** par l'Assemblée Nationale le **21 juillet 2015** ;

En outre, l'Assemblée Nationale a adopté la loi portant **code pénal dont plusieurs dispositions répriment les violences basées sur le genre, y compris le mariage d'enfants et les mutilations génitales féminines** le 08 mai 2017 ;

De plus, l'ordonnance instituant **la parité dans les fonctions nominatives et électives en République du Tchad** a été promulguée.

Il est à noter également que le Tchad s'est doté en novembre 2017 de sa **Politique Nationale Genre**.

De manière générale, la Loi Fondamentale du Tchad, la Charte de la transition du 08 octobre 2022 comporte plusieurs dispositions garantissant l'égalité de genre et les droits humains.

De plus, le Projet pour l'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au Sahel (**SWEDD**) qui met l'accent sur le renforcement du pouvoir économique des adolescentes et surtout la Scolarisation des filles et leur maintien dans le système éducatif » a commencé à contribuer pour beaucoup aux engagements pris dans ce domaine.

Monsieur le Président,

Revenant sur le thème de notre 56^{ème} session, malgré les avancées enregistrées ces dernières années, le Tchad doit encore fournir des gros efforts pour améliorer l'égalité entre les hommes et les femmes. En effet, les indicateurs disponibles révèlent certaines situations d'insatisfactions.

L'enseignement préscolaire accueille les enfants de 3 à 5 ans. Les Centres préscolaires sont implantés essentiellement dans les centres urbains limitant ainsi l'accès aux milieux ruraux. Sur le plan de l'équité, l'on observe que l'enseignement préscolaire assure la parité entre garçons et filles bien que les garçons dépassent les filles en nombre mais l'écart n'est pas significatif. Le recensement scolaire 2015/2016 a dénombré 241 centres répartis dans 18 régions sur 23 que compte le pays, et les centres Publics ne représentent que 6,63%.

Au cycle primaire, en se basant sur le taux d'achèvement, le Taux Brut d'Admission ou Taux Brut d'Accès (TBA) est actuellement de 105,9 % dont 95,9% pour les filles et 115,5% pour les garçons. Toutefois, on observe des disparités dans les régions. L'efficacité interne du système éducatif se mesure par la promotion, le redoublement et l'abandon. De manière générale, le Taux de redoublement a baissé par rapport à l'année précédente (de 21,7% à 16,4 %).

L'analphabétisme n'épargne pas les jeunes dont près de 70% ne maîtrisent ni la lecture ni l'écriture. Cela représente une population de plus de 2 millions de jeunes. Plus de 77% des jeunes filles âgées de 15 à 24 ans sont dans cette situation. Il s'agit d'un des taux le plus élevé au monde. Par ailleurs, les études sur les enfants non scolarisés montrent que la moitié des enfants âgés de 6-11 ans sont en dehors du système scolaire.

La pandémie de la COVID 19 et autres difficultés vécues ces dernières années ont impacté négativement le secteur de l'éducation. Et on assiste à un phénomène nouveau de réduction des effectifs scolaires durant les deux dernières années en raison de la fermeture de 2 645 écoles suite notamment à la suspension de la subvention des maîtres communautaires. C'est pour cela que dans le cadre du thème de cette 56^{ème} session relatif à la « Population, éducation et Développement durable », le Tchad a amorcé des réformes structurelles favorisant :

- L'envoi des filles à l'école et surtout à les maintenir dans le système scolaire, en vue de lutter contre les mariages précoces, les grossesses indésirées et de réduire les taux d'abandon à l'école
- L'accès aux filles à la formation, à l'emploi et aux opportunités économiques et aux instances de prise de décisions ;
- L'accès aux services de santé sexuelle et reproductive et l'hygiène menstruelle et de les préserver contre les violences basées sur le genre et les pratiques néfastes.

Ces réalisations nécessitent des ressources et nous sommes sûrs qu'avec l'appui du FNUAP, la Banque Mondiale ainsi que tous les partenaires techniques et financiers qui en font assez pour le Tchad que nous remercions solennellement par cette occasion ; le Tchad pourra tenir à ces engagements pris solennellement devant le peuple tchadien et la communauté internationale.

Je vous remercie.